

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le dixième (10^e) jour de janvier 2023 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:
Brigitte Caron
Lyne Jacques
Ginette Plante

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Anthony Hallé

Absence motivée : Stanley Bélanger

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents. Il en profite par la suite pour souhaiter une bonne année 2023 à tous les citoyens et citoyennes.

01-01-2023

2. Adoption de l'ordre du jour.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le sujet suivant :

8.1 Engagement de personnel au département de la comptabilité.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

02-01-2023

3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

03-01-2023

3.B Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

04-01-2023

a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de décembre 2022 au fonds d'administration pour un montant: 506 742,06 \$.

DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2022 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest		
Action Progex Inc.		204 952.87 \$
ASP Expert conseil		25 990.68 \$
EXP	Honoraires laboratoire	37 508.87 \$
		<u>268 452.42 \$</u>

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Paies du 20-11 au 03-12-2022	39 268.16 \$
	Paies du 04-12 au 17-12-2022	55 442.17 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Novembre 2022	28 932.93 \$
Agence du revenu Canada	Remises Novembre 2022 Taux réduit	8 721.64 \$
	Remises Novembre 2022 Taux régulier	1 870.68 \$
		.
		<u>134 235.58 \$</u>

CONTRATS

AgroEnvirolab	Analyses d'eaux Novembre 2022	512.22 \$
Aquatech	Traitement eaux (potable et usées) 12-2022	10 666.11 \$
Canadien national	Passages à niveau, Novembre 2022	979.50 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Novembre 2022	916.67 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, Nov. 2022	9 858.77 \$
Energycycle	Enfouissement et redevances Nov. 2022	10 121.47 \$
Gestion Éco-Vert-Dur Inc.	Accès citoyen Décembre 2022	2 696.16 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, 2022	825.00 \$
Régie L'Islet Montmagny	Transp. ordures et récupération Nov. 2022	6 207.33 \$
Services san. A.	Collecte ordures et récupération Déc. 2022	13 510.66 \$
Deschênes		
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie centre municipal, Déc. 2022	2 083.32 \$
		<u>58 377.21 \$</u>

SUBVENTIONS - DONNS

COFEC	Aide financière municipale Décembre 12/12	10 025.00 \$
		<u>10 025.00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**0.00 \$****FORMATION -
CONGRÈS**

Pelletier, Stéphane	Repas formation pompier 20-11-2022	19.49 \$
	Repas formation pompier 10-12-2022	18.63 \$
St-Pierre-Caron, Louis	Repas formation pompier 20-11-2022	27.82 \$
	Repas, dépl. form. pompier 10 et 11-12-2022	70.05 \$
Thibault-Carrier, Samuel	Repas formation pompier 20-11-2022	25.52 \$
	Repas formation pompier 10 et 11-12-2022	53.23 \$

214.74 \$**HYDRO-QUÉBEC**

Éclairage des rues	1 437.68 \$
Vigie, 260 rue Caron	1 403.80 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	1 451.04 \$
Parc Robichaud 392 rue Verreault	67.86 \$
7A Place de l'Église	906.30 \$
Rue Henri-Gamache	48.99 \$
Garage, 389 route de l'Église	1 315.25 \$

6 630.92 \$**TÉLÉPHONE**

Télus Québec	Centre Rousseau Novembre 2022	147.91 \$
--------------	-------------------------------	-----------

147.91 \$**AUTRES**

Amphithéâtre L'Islet-Nord	Contribution temporaire cap./int. Nov. 2022	4 698.12 \$
	Contribution temporaire cap./int. Déc. 2022	4 698.12 \$
Bourgault, Ché	Foyer et bancs Domaine (paiement final)	8 294.30 \$
Caron, Gaétan	KM Montmagny, S.A.Q., loc. syst. chauff.	846.57 \$
Centre d'études Montmagny	Part. financière C.É.G.E.P. en spectacle	50.00 \$
Chouinard, Clermont	Entretien bacs 20, ch. Du Roy Est 4 de 4	117.00 \$
Lord, Stéphen	Remboursement cellulaire et dép. Nov. 2022	86.76 \$
	Remboursement cellulaire et dép. Déc. 2022	86.76 \$
Morin, Karl	Piles Énergizer, Gatorade (COSTCO)	120.10 \$
Morin, Olivier	Remboursement de taxes paiement en trop	2 222.16 \$
Ouellet, Jacques	Remb. taxes (regroupement de dossiers)	751.60 \$
Picard, Martin	Indemnité de déplacement annuelle (11 mois)	1 555.71 \$
Pilote Nicolas	Remboursement cellulaire Novembre 2022	46.73 \$
	Indemnité de déplacement Novembre 2022	141.43 \$
	Remboursement cellulaire Décembre 2022	46.73 \$
	Indemnité de déplacement Décembre 2022	141.43 \$
Quadiant	Timbres	3 449.25 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation souffleur	321.17 \$
St-Pierre, Virginie	Déplacement form. + diner-rencontre MCJoly	59.95 \$
Succ. Paul-René Bernier	Travaux maçonnerie suite au dynamitage	622.01 \$
Télus Communications	Remplacement téléphone bibliothèque	302.38 \$

28 658.28 \$**506 742.06 \$**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

05-01-2023

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 125 555,69 \$:

COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER		
ADN Communication	Alertes municipales Novembre 2022	82.61 \$
Ancia	Hon. Prof. Poste de directeur adj. 11-2022	1 293.47 \$
BureauPro Citation	Photocopies 25-11-2022 au 25-12-2022	296.18 \$
COFEC	Contribution virage numérique	15 000.00 \$
Griffunrie	Photocopie couleur(prév. budgétaires)	1 112.54 \$
Jalbertec	Mise à niveau réseau WIFI	105.78 \$
Journal l'Attisée	Publicité Décembre 2022	629.20 \$
MRC de L'Islet	Service inspection régionale Nov. 2022	105.00 \$
Municipalité de L'Islet	Formation des élus (25-02-2022)	1 686.30 \$
Municipalité de Ste-Louise	STRATZER	4 122.51 \$
	Ajustement facture antérieure	84.76 \$
Produits sanitaires uniques	Distributeurs pour rafraichisseur d'air	304.69 \$
6tem TI	Imprimante laser (comptabilité)	344.87 \$
	Backup et réplication Décembre 2022	34.49 \$
	Banque de 25 hres support informatique	2 299.50 \$
	Vérification entretien caméras extérieures	439.49 \$
Services de café Van Houtte	Chocolat chaud (3)	67.76 \$
	Thé (2), café (11)	254.60 \$
ZOOM (VISA)	Du 25-10 au 24-11-2022	60.94 \$
		<u>28 324.69 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Plateau,pinceau, manchon (20 du Roy Est)	18.56 \$
	Grattoir,broche,plâtre (20 du Roy Est)	57.03 \$
Corporation Les Fleurons Qc	Formation Nicolas Pilote	275.94 \$
Journal L'Attisée	Publicité Décembre 2022	228.80 \$
		<u>580.33 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis coopérative	Ampoule, peinture, débouchoir (MCJoly)	62.54 \$
	Débouchoir de drain (Vigie)	33.81 \$
	Membrane auto-collante (Vigie)	40.72 \$
	Robinet buanderie (MCJoly)	52.41 \$
	Robinet cuve lavabo (MCJoly)	53.87 \$
	Sel à glace, pelle à neige (MCJoly)	61.33 \$
	Pierre anti-dérapant 20KG (Vigie)	12.03 \$
Chambre de commerce	Certificat d'achat régional (moniteurs)	5 050.00 \$
Effervère Design	Design graph. calendrier sports de glace	1 164.13 \$
	Impression calendrier sports de glace	7 036.47 \$
JSV Art	Sur les traces des créatures de grève	4 943.93 \$
Journal L'Attisée	Publicité Décembre 2022	228.80 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly	3 282.50 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nappes blanches (12)	68.30 \$
	Nappes blanches (28)	159.36 \$
	Nappes blanches (11)	62.60 \$
	Nappes blanches (2)	11.39 \$
	Nappes blanches (13)	73.99 \$
	Nappes blanches (8), linge (5)	47.26 \$
	Nappes blanches (60)	341.48 \$
	Nappes blanches (16)	91.06 \$
	Nappes blanches (18)	103.27 \$
Pratte paysage	Plan directeur, Domaine de Gaspé	4 236.50 \$
Services et entretien VD	Ramass. et récup. feuilles patinette	112.11 \$
Société Qc d'ethnologie	Projet "Les frères Bourgault"	3 000.00 \$
Transcontinental Médias	Distribution calendriers sports de glace	262.54 \$
Virtua	Graphisme Info-loisirs hiver 2023	442.65 \$

31 035.05 \$**ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)**

Affutage JL Inc.	Aiguillage couteau resurfaceuse	47.49 \$
	Aiguillage couteau resurfaceuse	47.49 \$
	Aiguillage couteau resurfaceuse	47.49 \$
Buropro citation	Photocopies du 25-11 au 25-12-2022	100.70 \$
Café-Resto service	Chocolat chaud (12)	118.15 \$
Cimco	Travaux compresseur	958.75 \$
Croustilles YUM-YUM	Croustilles (180 sacs)	233.86 \$
Distribution S. Lagrange Inc.	Biscuits, muffins, sandwichs sous-marins	159.34 \$
	Sandwichs, sous-marins	52.21 \$
Fromagerie Port-Joli	Fromage en grain, tortillon (20 sacs)	60.20 \$
Ferblanterie		
C.L.Ventilation	Dépôt commande chauffe-conduit	10 922.63 \$
La Brasserie Labatt	Bières (49 caisses)	3 656.66 \$
Magasin Coop La Paix	Lait	16.98 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Eau de javel,pap. à main,pap. Toilette	792.31 \$
Propane sélect	Propane resurfaceuse (85L)	116.37 \$
	Propane chauffage Aréna (1414L)	1 185.25 \$
	Propane resurfaceuse (89L)	119.75 \$
	Propane resurfaceuse (66L)	92.87 \$
	Propane resurfaceuse (91L)	121.62 \$
	Note de crédit	-10.34 \$
	Propane resurfaceuse (64L)	88.38 \$
	Propane resurfaceuse (87L)	118.92 \$
Sports Experts	Equipement sportif pour la revente	600.10 \$

19 647.18 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Démonter, inspecter, nettoyer cylindre	391.00 \$
Air liquide	Blushield	152.22 \$
Atelier de soudure MG	Rebatir gratte	7 603.16 \$
Avantis Coopérative	Scellant intérieur/extérieur	70.99 \$
	Ancre béton, mèches	84.06 \$
	Asphalte froide 30KG (5)	58.35 \$
	Corrostop aerosol	14.19 \$
	Dégraissage organique	5.44 \$
	Mousse triple expansion	9.81 \$
	Asphalte froide 30KG (6)	70.02 \$
	Isolant, ruban aluminium	34.39 \$
	Bouchon mâle filté PVC	10.87 \$
	Panneau fibre, détecteur de montant	91.62 \$
	Peinture (3x 3.78L), pinceau	222.74 \$
	Fluorescent	46.48 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Salopettes (3)	12.08 \$
Excavation Robert		
Chouinard	Bris d'aqueduc rue Faucher	528.89 \$
Garage MVL	Solenoid (Kubota)	61.65 \$
Griffunrie	Déchiquetteuse	119.84 \$
	Étiquettes	13.40 \$
	Fils métalliques pour étiquettes	9.99 \$
Jalbertech Inc.	Installation 2 lumières de rue (A. Picard)	2 107.09 \$
J.L. Desrosiers et fils Inc.	Pneu pour le loader	120.15 \$
Journal le Placoteux	Annonce camion usagé à vendre	311.58 \$
	Offre d'emploi déneigeur	311.58 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage (786L)	1 516.74 \$
	Huile à chauffage (676L)	1 305.36 \$
Magasin Coop La Paix	Huile de canola	19.98 \$
P/A G.G.M. Inc.		
Montmagny	Acétone 18.9L	114.89 \$
	Antirouille	142.03 \$
	Machine pour peinturer	5 173.88 \$
Pétroles P. Ouellet	Super sans plomb (821L)	1 356.54 \$
	Diesel UFTS QC3(1041L)	2 205.21 \$
	Diesel UFTS QC3(343L)	756.31 \$
	Super sans plomb (895L)	1 419.45 \$
	Diesel UFTS QC3(625L)	1 383.92 \$
	Diesel UFTS QC3(1800L)	3 944.77 \$
Plomberie Martin Pelletier	Soupape de chasse urinoir	256.08 \$
Port-Joli Pièces Autos	Coupleur	10.22 \$
	Miroir	16.04 \$
	Huile 20W50 - 946 ml (5)	51.28 \$
	Huile 5W20 - 946 ml (5) (en éch. 20W50)	-2.53 \$
	Nettoyeur à freins	83.75 \$
	Balai lave-vitre	9.85 \$
	Filtre à huile	8.78 \$
	Mini barre LED	155.16 \$
	Ruban électrique	15.46 \$
	Cosse cuivre (batterie)	15.48 \$
	Aérosol (pour pôle à batterie)	35.54 \$
	Mini barre LED	155.16 \$
	Huile à moteur	70.57 \$
Publicité P.A. Michaud	T-shirt, polo, manteau, tuque, casquette	2 596.03 \$
S.A.A.Q. (VISA)	Droit de circuler véhicules lourds	145.00 \$
Serv. Routier Éric		
Robichaud	Adapteur pour le camion benne	4.31 \$
	Inspection complète camion cube	114.98 \$
Soudure G & M St-Pierre	Pièces et main d'œuvre	20.60 \$
Stéphane Pelletier rénov.	Location excavatrice bris d'aqueduc	197.76 \$

35 760.19 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Garage S.B. Auto Inc.	Filtre à huile (2) pour le véhicule 970	32.08 \$
Les extincteurs Ouellet Enr.	Extincteur, recharge 5lbs, poudre 5lbs	109.23 \$
MRC de L'Islet	Formation et examens de pompier 2022	4 613.32 \$
Municipalité de L'Islet	Assistance incendie 494, rte de l'Église	372.64 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance incendie 257, rue du Quai	399.85 \$
	Assistance incendie 355, rue Verreault	426.76 \$
Régie portneuvoise prot. Inc.	Examen pompier Pier-Jules Robichaud	625.34 \$
Service routier Éric Robichaud	Entretien réparation transmission #270	1 318.34 \$
		<u>7 897.56 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Alarmes Clément Pelletier	Serv. de surv. annuel Poste Normandin	330.44 \$
Avantis Coopérative	Fluorescent, mousse anti-feu	68.55 \$
Messer Canada	Frais d'établissement d'oxygène	402.41 \$
		<u>801.40 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Avantis Coopérative	Ampoule DEL 6W	22.98 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre	68.81 \$
	Ruban clair, adhésif, stylo, ciseau	34.92 \$
	Couvre-livre adhésif	44.76 \$
Journal L'Attisée	Publicité Décembre 2022	286.00 \$
Librairie livres en tête	Achat de livres	861.74 \$
Roy, Louise	4 Déplacement Montmagny (Librairie)	190.08 \$
		<u>1 509.29 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 125 555.69 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

06-01-2023

Grand défi Pierre Lavoie.

ATTENDU QUE le **Grand défi Pierre Lavoie** en sera à sa 13^e édition du 8 au 11 juin prochain;

ATTENDU QUE le convoi cycliste sera de passage à Saint-Jean-Port-Joli le 9 juin entre 15h15 et 16h30;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

MRC de L'Islet

Résolution 9018-12-22, règlement 04-2022, modifiant le règlement régional 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Revue VieLien

Publication hiver 2022.

4.4 **Présentation et dépôt d'un projet de règlement visant à adopter les taux de taxation pour l'année 2023.**

Madame Lyne Jacques procède au dépôt du projet de règlement de taxation suivant :

<u>Taxes</u>	<u>Taux du 100\$ /évaluation ou montant fixe</u>
Taxe foncière générale	0,94 \$
Taxe d'éclairage	
Zone	0,007 \$
Hors zone	0,0035 \$
DAE à l'ensemble	0,0009 \$
DAE réseau	0,0126 \$
Camions et machinerie	0,0111 \$
Travaux asphaltage et ponceau 2021	0,0209 \$
Camion déneigement et protection civile- fixe	20 \$
Infrastr. Fournier et Verreault-réseau	0,0098 \$
Infrastr. Fournier et Verreault-réseau fixe	20 \$
Infrastr. chemin du Moulin-réseau	0,0017 \$
Infrastr. chemin du Moulin-résident	0,1029 \$
Infrastr. chemin du Moulin- fixe	500 \$
La Vigie	0,0042 \$
La Vigie- fixe	15 \$
Service d'eau- fixe	160 \$
Service d'eau (consommation résidentielle)	0,65 \$/m3
Service d'eau (consommation autres)	0,80 \$/m3
Service eau chemin du Moulin- fixe	200 \$
*Service d'eau selon la consommation	1,15 \$/m3
Service d'égout fixe	140 \$
Service d'égout chemin du Moulin- fixe	60 \$
Service matières résiduelles- fixe	253 \$
Financement aréna	0,0144 \$

4.5 **Subventions aux organismes pour l'année 2023.**

08-01-2023

Subvention au Hockey mineur.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au **Hockey mineur** un montant maximal de **35 000 \$** pour l'année 2023 applicable **sur les heures de glace facturées.**

Ce montant sera applicable **sur les heures de glace facturées** à raison de 120,03 \$/h pour les activités de la saison régulière et de 114,81 \$/h pour les tournois.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

09-01-2023

Subvention au Club de patinage artistique.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au **Club de patinage artistique** un montant maximal de **13 500 \$** pour l'année 2023 applicable **sur les heures de glace facturées.**

Ce montant sera applicable **sur les heures de glace facturées** de 120,03 \$/h pour les activités de la saison régulière et de 114,81 \$/h pour la compétition.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

10-01-2023

Subvention au comité des Mariniers.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2023 au comité des Mariniers selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

11-01-2023

Subvention à la chorale Choeur Joly.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **750 \$** pour l'année 2023 à la chorale Chœur Joly selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

12-01-2023

Subvention à la chorale la Marée chante.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2023 à la chorale la Marée chante selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

13-01-2023

Subvention à Fleuve Espace Danse.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **4 000 \$** pour l'année 2023 à Fleuve Espace Danse selon le calendrier établi. De plus, un montant de **1 000 \$** pourra être versé pour un projet rencontrant les critères de l'entente culturelle signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier -trésorier

14-01-2023

Subvention au Salon du livre.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **1 000 \$** pour la tenue du Salon du livre en 2023 selon le calendrier établi. Ce montant proviendra de l'entente culturelle signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

15-01-2023

Subvention à la Fabrique Saint-Jean-Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **12 000\$** à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2023 selon le calendrier établi en fonction des éléments suivants :

2 000 \$ pour prêt d'un local de musique.
1 500 \$ pour antenne Wi-Fi.
6 000 \$ sur présentation de factures pour l'entretien de l'église.
2 500 \$ pour un projet admissible selon les critères de l'entente culturelle.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

16-01-2023

Subvention au Centre socioculturel Gérard-Ouellet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **33 000 \$** plus taxes au Centre socioculturel Gérard-Ouellet pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

17-01-2023

Subvention à Est-Nord-Est, résidence d'artistes.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à Est-Nord-Est, résidence d'artistes une subvention de **6 400 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

De plus, un montant de **3 000 \$** pourra être versé pour un projet rencontrant les critères de l'entente culturelle signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

18-01-2023

Subvention à la COFEC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la COFEC un montant de **174 523 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

19-01-2023

Subvention à la Corporation du Parc nautique.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Corporation du Parc nautique une subvention de fonctionnement de **15 000 \$** pour l'année 2023 ainsi qu'une aide financière de **15 000 \$** pour le projet en lien avec la stratégie maritime selon le calendrier établi.

De verser une aide financière de **7 077 \$** équivalente au montant du compte taxes en soustrayant les taxes de services suivantes: aqueduc, égouts, matières résiduelles et 28 % de la taxe d'éclairage.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

20-01-2023

Subvention à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **10 000 \$** pour l'année 2023 à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé selon le calendrier établi.

De verser une aide financière* de **10 752 \$** équivalente à:

- la taxe foncière sur les bâtiments (excluant l'asphaltage 27 900 \$).
- la taxe pour les matières résiduelles.

*Cette aide financière est renouvelée pour les années 2023 à 2027.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

21-01-2023

Subvention aux Amis du Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **3 000 \$** aux Amis du Port-Joli.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

22-01-2023

Subvention à Vie Active.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à Vie Active une subvention de fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

23-01-2023

Subvention au Cercle des Fermières.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Cercle des Fermières une subvention de fonctionnement de **3 000 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

24-01-2023

Subvention à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet un montant de **5 000 \$** pour l'année 2023 dédié au local Dépano-Meubles selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

25-01-2023

Subvention à la Coop de solidarité Saute-Moutons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **2 000 \$** pour l'année 2023 à Coop de solidarité Saute-Mouton selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

26-01-2023

Subvention au comité de la fête du Père Noël.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2023 au comité de la fête du Père Noël selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

27-01-2023

Subvention à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **16 500 \$** à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

28-01-2023

Subvention au Club de golf Trois-Saumons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Club de golf Trois-Saumons une subvention de fonctionnement de **5 000 \$** et un montant de **24 000 \$** pour un partenariat en saison hivernale pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

De verser une aide financière en lien à la taxe foncière de **6 000 \$**.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

29-01-2023

Subvention à Espace KO.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à Espace KO une subvention de fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

30-01-2023

Subvention au Centre d'équithérapie la Remontée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre d'équithérapie la Remontée une subvention de **5 000 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi, afin d'assurer le volet développement.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2023, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2023, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2022 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

31-01-2023

Subvention à Horizon-Soleil.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à l'Association Horizon-Soleil un montant de **1 000 \$** pour l'année 2023 selon le calendrier établi pour leur campagne de financement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

32-01-2023

Subvention à la JARDILEC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Jardilec un montant de **4 300 \$**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

33-01-2023

4.6 Augmentation salariale des employés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR: Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder une augmentation salariale de 5 % pour l'année 2023 (à compter de la 1^{ère} période de paie dont les heures ont été travaillées à compter du 1^{er} janvier) à tous les employés municipaux dont le salaire pour 2023 n'a pas été fixé par une résolution particulière.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

34-01-2023

4.7 Ajustement salarial de certains employés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR: Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajuster pour l'année 2023 (à compter de la 1^{ère} période de paie) :

Le salaire horaire de madame Virginie St-Pierre en le haussant de 4,45 \$. De plus, pour madame St-Pierre, un montant forfaitaire de 1 000 \$ lui sera versé en janvier 2023.

Le salaire horaire de monsieur Vincent Pellerin en le haussant de 2,25 \$.
Le salaire horaire de monsieur Stéphane Gamache en le haussant de 2,29 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphén Lord, directeur général et greffier-trésorier

35-01-2023

4.8 Augmentation salariale des membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder une augmentation de 5 % au salaire des membres du conseil pour l'année 2023 (à compter de la 1^{ère} période de paie).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

qu'un montant de 100 \$ par mois s'ajoutera aux salaires des maires suppléants en cours d'année en lien avec les fonctions supplémentaires qui leur seront dévolues.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphén Lord, directeur général et greffier-trésorier

36-01-2023

4.9 Engagement d'un directeur général et greffier-trésorier adjoint et directeur de la vie communautaire.

ATTENDU QUE le directeur de la vie communautaire et adjoint au directeur général et greffier-trésorier monsieur Martin Picard a remis sa démission en date du 1^{er} décembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a eu recours au service de la firme ANCIA afin de trouver un(e) successeur(e) pour ce poste;

ATTENDU QU'un candidat pour ce poste a été rencontré en entrevue à la fin du mois de décembre dernier en la personne de monsieur Éric Thivierge;

ATTENDU QUE suite à cette entrevue la recommandation d'embauche est favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR: M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager à titre de directeur général et greffier-trésorier adjoint et directeur de la vie communautaire monsieur Éric Thivierge au salaire et conditions établis à compter du 6 mars 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

37-01-2023 **4.10 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint à faire des placements durant l'année 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à effectuer des placements durant l'année 2023. En cas d'absence, son adjoint monsieur Éric Thivierge est également autorisé à effectuer des placements.

38-01-2023 **4.11 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint à signer des documents à la S.A.A.Q. pour l'année 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord à signer les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2023 au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dont le **numéro de dossier est le #13429675**. En cas d'absence, son adjoint monsieur Éric Thivierge est également autorisé à signer les documents.

39-01-2023 **4.12 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier et son adjoint à signer les documents au nom de la municipalité.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à signer les documents au nom de la municipalité pour l'année 2023. En cas d'absence, son adjoint monsieur Éric Thivierge est également autorisé à signer les documents.

Cette résolution vise également la nouvelle entente entre l'UMQ et la municipalité dans le cadre des mutuelles de prévention en santé et sécurité au travail.

40-01-2023 **4.13 Entretien de l'immeuble au 20 chemin du Roy Est.**

ATTENDU QUE cet immeuble a besoin d'une personne pour approcher les bacs de matières résiduelles près de la rue les jours de collecte ainsi que la tonte de pelouse durant la saison estivale;

ATTENDU QUE monsieur Clermont Chouinard est disposé à s'occuper des bacs à chaque semaine pour un montant de 10 \$ par semaine ainsi que l'entretien de la pelouse pour un montant de 300 \$ pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater monsieur Clermont Chouinard durant l'année 2023 pour s'occuper des bacs de matières résiduelles pour un montant forfaitaire de 520 \$ et l'entretien de la pelouse pour un montant forfaitaire de 300 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

41-01-2023

4.14 Hausse du prix des loyers au 20 chemin du Roy Est.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le prix de tous les loyers au 20 chemin du Roy Est soit majoré de 7 \$ par mois à compter du 1^{er} juillet 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que les loyers profitant du programme de supplément au loyer augmenteront de 1 %.

42-01-2023

4.15 Renouvellement de la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler pour 2023 la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

43-01-2023

4.16 Programme emplois été Canada 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater madame Virginie St-Pierre pour signer les documents concernant le programme d'emplois étudiants 2023 du gouvernement fédéral.

4.17 Adoption du règlement 818-23 décrétant l'acquisition des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec et différentes installations sportives comportant une dépense et un emprunt de 1 146 757 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

RÈGLEMENT 818-23

ATTENDU QUE la Municipalité juge d'intérêt public, afin d'assurer la continuité des opérations de l'aréna de même que l'ensemble des installations sportives sur son territoire qui sont actuellement propriété et exploité par l'Amphithéâtre l'Islet Nord Inc., d'en faire l'acquisition suivant un protocole d'entente conditionnelle joint en Annexe A au présent règlement;

ATTENDU QUE cette acquisition comporte un déboursé de **1 146 757 \$** tel que calculé à l'annexe B;

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour procéder à cette acquisition, de décréter un emprunt dont le remboursement sera effectué à même les revenus généraux de la Municipalité conformément à l'article 1072 alinéa 2 du Code municipal;

ATTENDU la confirmation reçue du ministère de l'Éducation que la convention d'aide financière déjà signée entre ce Ministère et la Corporation sera cédée à la Municipalité et qu'en conséquence, la subvention restante de **493 775 \$** sera versée à la Municipalité aux fins de la compenser pour assumer une partie du service de la dette;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé par madame Brigitte Caron à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète l'acquisition de gré à gré des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec incluant tout bâtiment qui s'y trouve (dont l'amphithéâtre de type aréna), de même que les autres installations liées au terrain de tennis et biens meubles se trouvant dans l'aréna, selon les termes et conditions du protocole d'entente conditionnelle intervenue avec la Corporation qui est un organisme sans but lucratif et dont un exemplaire est joint en Annexe A au présent règlement. Le montant de l'acquisition est établi à 1 146 757 \$, tel qu'il appert aux calculs du directeur général datée du 14 décembre 2022 présentés sous l'annexe B, laquelle fait partie intégrante des présentes.

Cette acquisition est faite pour des fins publiques, plus particulièrement afin de continuer l'exploitation de ces installations de loisirs et sportives sur le territoire de la Municipalité.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Pour la réalisation de l'objet du présent règlement, le conseil municipal

décète une dépense n'excédant pas de **1 146 757 \$**.

3. EMPRUNT

Pour l'assumption de la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas **1 146 757 \$** remboursable en **10 ans**.

4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

6. APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, toutes subventions payables sur plusieurs années, dont le programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 du ministère de l'Éducation pour un **montant maximal de 493 775 \$** confirmé une fois l'acte de vente signé. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

7. SIGNATURE

Le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

45-01-2023

4.18 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

46-01-2023

4.19 Permis de voirie pour les années 2023 à 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le directeur des travaux publics à demander des permis de voirie pour les années 2023-2024 et 2025 auprès du ministère des Transports.

5. URBANISME :

47-01-2023

5.1 Collecte et transport des matières organiques (lot 7) pour 2023-2024 et 2025.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise est cosignataire de l'Entente intermunicipale Publication d'un appel d'offres et gestion de contrats pour les services de collecte des matières résiduelles (l'Entente) avec les municipalités de Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte Louise a été désignée dans l'Entente pour:

- La préparation des documents de l'AOP et la publication de l'Appel d'offres public pour les lots 1 à 9;
- L'octroi de contrat suite à l'accord écrit de chacune des Municipalités participantes pour les lots 1 à 9;
- La gestion du contrat (incluant la supervision et la coordination des opérations) dans la mesure où Sainte-Louise est partie prenante à un ou des contrats octroyés à un ou des entrepreneur(s) privé(s) (lots 1, 2, 4 et 5);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où la municipalité de Sainte-Louise n'est pas partie prenante à un ou des contrats octroyé(s) à un entrepreneur (lots 3, 6, 7, 8 et 9), celle-ci cédera le contrat à la municipalité gestionnaire du contrat afin de se dégager de toute responsabilité pouvant découler des contrats;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise a octroyé, le 8 novembre 2022 par la résolution 2022-11-186, le contrat de collecte des matières résiduelles à Les Concassés du Cap pour les lots 2, 3, 5, 6, 8 et 9 et cédé les lots 3, 6, 8 et 9 à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli comme prévu dans l'Entente;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a accepté par la résolution 342-12-2022 la responsabilité des lots 3, 6, 8 et 9 pour un montant de 408 021,25 \$ plus taxes auprès de la compagnie Les Concassés du Cap inc pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE le lot 7 (collecte et transport des matières organiques) ne visait seulement que les municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE lot 7 n'a pas été octroyé au soumissionnaire conforme le plus bas par la municipalité de Sainte-Louise suite au désistement de la municipalité de L'Islet et que le prix soumis pour le lot 7 par les soumissionnaires visait à desservir 2 municipalités et non une seule;

ATTENDU QUE pour le lot 7, le soumissionnaire conforme le plus bas est Les Concassés du Cap inc.;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Les Concassés du Cap Inc.** de gré à gré pour assurer la collecte et le transport des matières organiques et ce, au meilleur coût possible;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Islet s'engage à rembourser la différence des coûts entre le prix soumis par unité d'occupation au lot 7 par Les Concassés du Cap pour les deux municipalités et le prix négocié par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour les années 2023, 2024 et 2025 à raison de 0,70 \$ par unité d'occupation au lieu de 0,52 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le contrat de collecte des matières organiques (lot 7) à Les Concassés du Cap inc. au montant de 112 896 \$ plus taxes pour les années 2023, 2024 et 2025.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5.2 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 8 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la dérogation mineure pour le 8 avenue de Gaspé Est.

48-01-2023

5.3 Dérogation mineure pour le 8 avenue de Gaspé Est.

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3873716, situé au 8, Avenue de Gaspé Est a déposé une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 353-90 visant une norme du règlement de zonage (règlement 705-13);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'implantation d'une enseigne à moins de 2 mètres de l'emprise de la rue, tel que le prescrit l'article 15.9 g) du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'implantation de ladite enseigne cacherait celle de la propriété voisine;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne prévoit aucune disposition afin d'éviter ce genre de situation;

ATTENDU QUE le refus d'accorder une telle dérogation entrainerait une situation peu souhaitable, soit l'implantation de l'enseigne face à une autre enseigne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour permettre l'installation de l'enseigne à moins de 2 mètres de l'emprise de la rue pour le 8 avenue de Gaspé Est.

6. VIE COMMUNAUTAIRE :

49-01-2023

6.1 Statut de permanence pour monsieur Gaétan Caron.

ATTENDU QUE monsieur Gaétan Caron a été engagé le 11 janvier 2022 à titre de gérant de l'aréna;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois est terminée et que l'évaluation du rendement de monsieur Caron est positive selon l'avis déposé par le directeur de la vie communautaire monsieur Martin Picard le 30 novembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Caron;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Gaétan Caron à compter du 10 janvier 2023 pour le poste de gérant de l'aréna.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

50-01-2023

6.2 Engagement de personnel pour le camp d'été 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employés (ées) au camp d'été du Domaine de Gaspé au salaire et conditions établies:

Coordonnatrice adjointe
Annabelle Lemieux-Lizotte

Assistant.es-animateurs.trices
Méandre Couillard
Maxim Lapointe
Jacob Ouellet
Ély Chénard
Sarah-Maude Jean

Animateurs.trices
Athanaël Couillard
Ariane St-Amant
Mara-Claire Cottinet
Rosalie Langlois
Guillaume Morneau
Laurence Cloutier

Animatrice spécialisée
Marie-Pier Lapointe

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

51-01-2023

6.3 Frais administratifs et comptables de la Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'advenant le cas où la Corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord doit payer des frais administratifs ou comptables en lien avec les opérations de l'aréna dû à la transition du changement de propriété, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli remboursera les frais engendrés.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

7. TRAVAUX PUBLICS:

52-01-2023

7.1 Vente du camion International 1986.

ATTENDU QUE le camion International 1986 n'est plus conforme pour circuler sur les voies publiques;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a décidé de le mettre en vente avec une mise de départ minimale de 15 000 \$ au plus offrant telle que fixée par la résolution 264-09-2022;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune offre après l'avoir publicisé;

ATTENDU QU'Érablière Grenier Pointu Inc. a manifesté le souhait d'acquérir le camion et les équipements pour un montant de 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil de Saint-Jean-Port-Joli accepte de vendre le camion International 1986 à Érablière Grenier Pointu Inc. pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables.

8. AUTRES :

53-01-2023

8.1 Engagement de personnel au département de la comptabilité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Marie-Thérèse Pelletier à titre de technicienne comptable au salaire et aux conditions établies à compter du 23 janvier 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

54-01-2023

10. Clôture et levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20: 47 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Le coût de l'entretien du fossé dans le rang 2 Est.
- Le taux d'intérêt pour financer le règlement d'emprunt pour l'acquisition de l'aréna.
- Le nom de l'aréna une fois l'acquisition officielle signée chez le notaire.
- Le coût des foyers installés au Domaine de Gaspé et utilisation de ceux-ci.
- Ouverture des toilettes au chalet du Club de golf à vérifier pour les usagers.